



2023/43

16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLETCOMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-25

Séance du 06/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation

30/03/2023

Date d'affichage

30/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/04/2023

et publication du :

13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme LE MINDU Isabelle, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric, M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à Mme RANGER Michelle, Mme IKHELF Dalila donne pouvoir à M. VIN Jean-claude

Etai(ent) absent(s) :

Mme LAZRAC Dounia

Etai(ent) excusé(s) :

M. BONDON Pierre, Mme BOURABA Jessica, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DE GERMAY Emmanuel, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme IKHELF Dalila, TESSIER Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

Mme GALLET Laurence

Objet : Affaires financières - Versement des subventions communales aux associations et au CCAS - Année 2023

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2023

Application après F.legilite.com

70_DE-078-2178 04863-2023 04 07-202325-BF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2321-1 et L 2311-7,

VU l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations loi 1901 et de la participation des citoyens à la vie de la Commune,

VU l'avis de la commission des finances du 24 mars 2023,

Le conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2023 les subventions telles que figurant en annexe

TOTAL ASSOCIATIONS	41 280,00 €
TOTAL CCAS	150 000,00 €
TOTAL MISSION LOCALE	7 004,55 €
TOTAL	198 284,55 €

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2023

INDIQUE que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

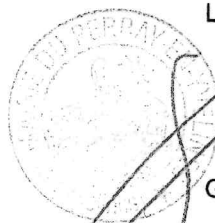
VOTE : Adoptée à la majorité

Contre : 4 - M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, Mme RANGER Michelle, M. COUJANDASSAMY Bruno (représenté par Mme RANGER Michelle)

Ne prennent pas part au vote : Mme GROSSE Marie-France, M. BARON Jean-Louis, Mme PETER Marie-José, M. CHAIGNON Jean-Claude, M. VIN Jean-Claude, Mme IKHELF Dalila (représentée par M. VIN Jean-Claude)

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 7 avril 2023

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING